

INFORMATION AUX FAMILLES :

MODIFICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE : MASQUE, DISTANCIATION ET AERATION

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 évolue en février.

A partir du lundi 8 février,

seuls les masques certifiés « catégorie 1 » sont désormais autorisés à l'école.

Cela concerne tous les usagers de l'école, adultes et enfants, dans les espaces clos et les espaces extérieurs. Il vous appartient de vous assurer que les masques utilisés répondent à cette obligation.

En ce qui concerne la cantine, **une distanciation de 2 mètres minimum est maintenant obligatoire entre les groupes classes.** Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. La pièce est aérée.

En classe, **une aération de quelques minutes toutes les heures** vient s'ajouter à l'aération systématique déjà en place (le matin avant la classe, les récréations, la pause méridienne).

Une distanciation de 2 mètres entre les groupes d'élèves doit également être observée.

Le non brassage des élèves de classes différentes, en vigueur depuis mars dernier dans notre école, est rendu obligatoire dans ce nouveau protocole.

Enfin, je vous rappelle que **vous devez prendre la température de votre enfant** avant son départ pour l'école. Vous ne devez pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre (température supérieure à 38 °) ou de symptômes. Comme pour toute absence, il vous est demandé de prévenir l'école.

En toute sympathie,

Le directeur,

M. HENRY

Le protocole national est consultable à l'adresse
<https://www.education.gouv.fr/media/71258/download>

